

LE MINISTRE ANDRÉ ANTOINE ANNONCE SON PLAN SOLWATT

Il faut doper le photovoltaïque en Wallonie !

La filière des panneaux solaires en Wallonie accuse un retard par rapport à la Flandre. Soucieux de le combler, André Antoine prévoit de nouvelles mesures.

La Wallonie est à la traîne dans la production d'électricité générée par les panneaux solaires photovoltaïque. En 2005, derniers chiffres disponibles, le nord du pays comptait 50 fois plus d'installations qu'au sud, soit une puissance cumulée totale de 2.223 kilowatt crête (kWc), l'unité de mesure de la puissance d'une installation, contre 44 kWc en Wallonie !

Des subsides équivalents à ceux de la Flandre

La cause ? Une politique d'aide des Régions bien différente. «La Flandre dispose de l'un des programmes les plus ambitieux d'Europe en la matière, note Laurent Quittre, CEO d'Issol, une PME de production de panneaux solaires. Depuis le 1^{er} janvier 2006, elle valorise l'électricité photovoltaïque mieux que partout dans l'Union. On peut ainsi y obtenir 62 centimes de subside par kwh produit contre 55 en France ou 50 en Allemagne.» En un an, 8 m² de capteurs (soit 1 kWc) produisent quelque 850 Mw/h. Ce qui assure, en Flandre, un subside de plus de 500 euros par an par kWc. En Wallonie, à ce jour, les certificats verts ne dépassent pas les 15 centimes par kwh.

Plus pour longtemps. Le ministre André Antoine vient d'annoncer un plan en huit mesures, baptisé *Solwatt*, pour doper le photovoltaïque en Région wallonne d'ici l'automne. Vingt millions d'euros de fonds structurels européens 2007-2013 seront injectés dans la filière. En outre, le plan prévoit de permettre aux propriétaires de panneaux solaires de faire tourner leur compteur à l'envers lorsqu'ils produisent de l'électricité et, surtout, de bénéficier de cinq certificats verts au lieu d'un pour chaque installation même si une limite est fixée aux cinq premiers kWc. Ce qui permettra malgré tout d'offrir un subside équivalent à celui offert en Flandre sur ces cinq premiers kWc.



LAURENT QUITTRE, CEO D'ISSOL

« Si 5% des Wallons décidaient, dans les cinq années à venir, de profiter des certificats verts et plaçaient 5kWc de panneaux solaires, cela permettrait de produire 10.000 fois plus qu'aujourd'hui et de créer 1.500 emplois. »

Favoriser d'abord le particulier

Cette dernière mesure intéressera surtout les petites installations. Les entreprises, elles, sont peu avantagées dès lors que leurs ressources demandent généralement plus de 5 kWc de panneaux. De plus, il semble que le ministre n'ait pas consulté beaucoup d'acteurs de terrain. Et l'application des mesures pourrait prendre plus de temps qu'annoncé. En effet, certaines décisions, comme le fait de pouvoir faire tourner son compteur à l'envers (déjà accepté en Flandre), traînent depuis octobre.

Solwatt reste toutefois encourageant pour les acteurs du photovoltaïque. Selon Laurent Quittre d'Issol, si 5% des Wallons décidaient, dans les cinq années à venir, de profiter des certificats verts et plaçaient 5kWc de panneaux solaires, cela permettrait de produire 350 Méga watt soit 10.000 fois plus qu'aujourd'hui. « Dans cette hypothèse, cela pourrait aussi créer 1.500 emplois, calcule le CEO d'Issol. Huit cents dans l'assemblage de cellules, 300 dans l'installation, 50 dans la recherche et 300 indirects. »

Christophe Charlot ■

Le détail des mesures d'André Antoine, des données sur le photovoltaïque et des liens Internet sur www.trends.be/fr/extra

1/3 H pub.